



INSTRATA® II est une combinaison de produits
enregistrés séparément, composé du INSTRATA® II A et
INSTRATA® II B.

INSTRATA® et le mot symbole SYNGENTA sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE	12	FONGICIDE
--------	-----------	-----------

FONGICIDE INSTRATA® II A

FONGICIDE

SUSPENSION

USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression de moisissure rose des neiges sur le gazon.

PRINCIPE ACTIF:

Fludioxonil..... 125 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,037 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,036 % OU 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00091%, 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00030% et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,036% à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **32712**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **0,5 L - Vrac**

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Label

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

2.0 PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote particulier connu. Administrer un traitement symptomatique.

4.0 MISE EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

NE PAS pénétrer ni permettre à quiconque de pénétrer sur le gazon traité jusqu'à ce que le fongicide INSTRATA® II A soit sec.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Porter une combinaison ou une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants

résistant aux produits chimiques et lunettes de protection pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Il n'est pas nécessaire de porter des lunettes de protection et des gants résistant aux produits chimiques pendant l'application.

Enlever immédiatement tout vêtement/EPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'EPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'EPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'EPI séparément des vêtements de la maison.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac ou d'aller aux toilettes.

6.0 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les oiseaux, les petits mammifères sauvages et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Le fludioxonil est une substance persistante qui peut avoir des effets résiduels. Il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant du fludioxonil dans les zones traitées avec cette substance au cours de la saison précédente.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte ou, encore, des sols compactés ou constitués d'argile.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en incluant une bande végétative entre la zone traitée et la bordure du plan d'eau.

7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit frais et sec. **NE PAS** utiliser ou entreposer près d'une source de chaleur ou de flammes nues. **NE PAS** entreposer ce produit dans un endroit humide. Garder le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir ou en cas de déversement ou pour le nettoyage des lieux d'un déversement, s'adresser

au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

Contenants Recyclables

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir ou les éliminer conformément à la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant.

Contenants à Remplissages Multiples

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (1-800-FASTMED)***

GROUPE	12	FONGICIDE
--------	-----------	-----------

FONGICIDE INSTRATA II A

FONGICIDE

SUSPENSION

USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression de moisissure rose des neiges sur le gazon.

PRINCIPE ACTIF:

Fludioxonil..... 125 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,037 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,036 % OU 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00091%, 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00030% et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,036% à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **32712**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

TABLE DES MATIÈRES

Numéro de section

AVIS À L'UTILISATEUR	1.0
PREMIERS SOINS	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	3.0
MISES EN GARDE	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (EPI).....	5.0
PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES.....	6.0
ENTREPOSAGE.....	7.0
ÉLIMINATION	8.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT	9.0
MODE D'EMPLOI	10.0
Renseignements Généraux.....	10.1
Directives d'Application	10.2
Directives de Mélange	10.3
Fongicide INSTRATA II A en Mélange.....	10.4
Zones Tampons.....	10.5
MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE	11.0
Gazon : Terrains de Golf	11.1
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE	12.0

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

2.0 PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote particulier connu. Administrer un traitement symptomatique.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

NE PAS pénétrer ni permettre à quiconque de pénétrer sur le gazon traité jusqu'à ce que le fongicide INSTRATA® II A soit sec.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Porter une combinaison ou une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants

résistant aux produits chimiques et lunettes de protection pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Il n'est pas nécessaire de porter des lunettes de protection et des gants résistant aux produits chimiques pendant l'application.

Enlever immédiatement tout vêtement/EPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'EPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'EPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'EPI séparément des vêtements de la maisonnée.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac ou d'aller aux toilettes.

6.0 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les oiseaux, les petits mammifères sauvages et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Le fludioxonil est une substance persistante qui peut avoir des effets résiduels. Il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant du fludioxonil dans les zones traitées avec cette substance au cours de la saison précédente.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte ou, encore, des sols compactés ou constitués d'argile.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en incluant une bande végétative entre la zone traitée et la bordure du plan d'eau.

7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit frais et sec. **NE PAS** utiliser ou entreposer près d'une source de chaleur ou de flammes nues. **NE PAS** entreposer ce produit dans un endroit humide. Garder le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir ou en cas de déversement ou pour le nettoyage des lieux d'un déversement, s'adresser

au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

Contenants Recyclables

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

3. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir ou les éliminer conformément à la réglementation provinciale.
4. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant.

Contenants à Remplissages Multiples

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (1-800-FASTMED)***

9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

INSTRATA II A est un fongicide de contact et de protection assurant la suppression de maladies indiquées du gazon. Il s'agit d'une formulation concentrée en suspension contenant 125 g/L de fludioxonil. Le fludioxonil est un fongicide de contact à effet prolongé appartenant au groupe chimique des phényl-pyrroles qui présente un large spectre d'activité contre un vaste éventail de maladies par inhibition de la croissance mycélienne des champignons.

Le fongicide INSTRATA II A permet la suppression de maladies du gazon lorsqu'il est utilisé dans un programme de lutte intégrée.

Pour un gazon de qualité et une suppression optimale des maladies, utiliser le fongicide INSTRATA II A de concert avec des pratiques de gestion qui favorisent la santé des végétaux. Avant d'utiliser un fongicide, il importe de déterminer correctement quel est l'organisme responsable de la maladie. Il convient aussi d'utiliser une trousse de diagnostic ou d'autres moyens d'identification des maladies pour déterminer quelles sont les meilleures mesures de lutte à appliquer.

10.0 MODE D'EMPLOI

10.1 Renseignements Généraux

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

NE PAS appliquer plus que 180 mL de produit/100 m²/année (18,0 L de produit/ha/année) sur du gazon.

10.2 Directives d'Application

Application avec pulvérisateur de grande culture : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer avec des buses produisant des gouttelettes plus petites que celles correspondant à la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

10.3 Directives de Mélange

Pour préparer la solution à pulvériser, mettre la moitié de la quantité d'eau (eau propre) requise dans le réservoir du pulvérisateur et commencer l'agitation. Verser la quantité requise de fongicide INSTRATA II A dans le réservoir et attendre que la dispersion soit complète. Mettre le reste de la quantité d'eau requise pour obtenir la concentration de pulvérisation appropriée. Maintenir l'agitation tout au long de la pulvérisation. Ne pas laisser le mélange dans le réservoir du pulvérisateur durant la nuit ou pendant des périodes prolongées. Ne préparer que la quantité de solution requise pour une utilisation immédiate. Les pulvérisateurs doivent être étalonnés avant l'application et soigneusement nettoyés immédiatement après l'application. Ne pas utiliser de produits à base de silicone avec le fongicide INSTRATA II A en raison d'une possible phytotoxicité.

10.4 Fongicide INSTRATA II A en Mélange

Le fongicide INSTRATA II A est habituellement compatible de nombreux produits d'association homologués pour le gazon.

Si un mélange en cuve est souhaité, observer les directives, les précautions et les limites figurant sur l'étiquette de tous les produits utilisés. Ne pas mélanger le fongicide INSTRATA II A dans le réservoir du pulvérisateur avec des pesticides, des surfactants ou des engrais à moins que des tableaux de compatibilité ou que votre expérience avec ce produit ne démontrent que le mélange est physiquement compatible, efficace et non dommageable dans les conditions d'utilisation prévues. Afin de déterminer la compatibilité physique du fongicide INSTRATA II A avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Parfois, le mélange de deux produits antiparasitaires ou d'un produit antiparasitaire avec un

engrais peut avoir certains effets biologiques, notamment une réduction de l'efficacité du traitement antiparasitaire ou des dommages accrus à la culture. L'utilisateur doit communiquer avec Syngenta Canada inc. pour obtenir plus d'informations avant de mélanger tout produit antiparasitaire ou engrais qui n'est pas explicitement recommandé dans le présent document. L'utilisateur assume les risques de pertes découlant de l'utilisation de mélanges qui n'apparaissent pas sur la présente étiquette ou qui ne sont pas explicitement recommandés par Syngenta Canada inc.

10.5 Zones Tampons

Les méthodes ou équipements de pulvérisation suivants NE REQUIÈRENT PAS de zone tampon : pulvérisateur à main ou à réservoir dorsal, et traitement localisé.

Il faut établir les zones tampons indiquées dans le tableau suivant entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche sous le vent des habitats terrestres sensibles (prairies, forêts, brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et arbustives, etc.), des habitats d'eau douce sensibles (lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrière des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, milieux humides, etc.) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des:				
		habitats d'eau douce d'une profondeur de:		habitats estuariens/marins de profondeur :		habitats terrestres
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Gazon	4	1	1		1

Dans le cas des mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus vaste (la plus restrictive) parmi celles exigées pour ces produits, puis appliquer le mélange en cuve en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes (ASAE) indiqué sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons pour la dérive de pulvérisation de ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'ARLA.

11.0 MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE

11.1 Gazon : Terrains de Golf

Les instructions d'utilisation suivantes assureront la suppression des maladies nommées.

GAZON : TERRAINS DE GOLF	
MALADIE	Moisissure rose des neiges (<i>Microdochium nivale</i>)
DOSE DE PRODUIT	6 L/ha ou 60 mL/100 m ²
NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS DE PRODUIT PAR ANNÉE	1
DIRECTIVES RELATIVES À L'APPLICATION	Pour une suppression optimale des maladies, utiliser un mélange en cuve du fongicide INSTRATA II A et du fongicide INSTRATA II B. En cas de forte infestation, utiliser également BANNER MAXX® ou HERITAGE MAXX^{MD} dans le mélange en cuve. Effectuer une application tard en automne, avant l'arrivée de la neige. NE PAS appliquer sur la neige ou lorsque la température est inférieure à 0 °C. Pour une suppression optimale, utiliser dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies. Appliquer dans une quantité suffisante d'eau pour assurer une bonne couverture. De 2 à 8 litres d'eau par 100 m² sont recommandés. Utiliser des buses AI, XR ou XC de Syngenta. Appliquez après la tonte; ne pas tondre après l'application.

12.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, fongicide INSTRATA II A, fongicide du groupe 12. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide INSTRATA II A et à d'autres fongicides du groupe 12. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides d'un groupe différent et qui sont efficaces contre le pathogène ciblé si cet emploi est permis.

Dans la mesure du possible, utiliser des modèles de prévision des maladies pour appliquer les fongicides au bon moment.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide INSTRATA II A ou d'autres fongicides du groupe 12 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes pathogènes.

Ne pas dépasser le nombre maximal de traitements mentionné sur l'étiquette.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et d'assolement et faisant place à des pratiques de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer ce produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si cela est possible.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse www.syngenta.ca.

BANNER MAXX® et INSTRATA® sont des marques de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.
HERITAGE MAXX^{MD} est une marque de commerce de A.E. MacKenzie Co. Inc. accordée sous licence à une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE	7	FONGICIDE
--------	----------	-----------

Fongicide INSTRATA® II B
Une marque du fongicide SOLATENOL®

FONGICIDE

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE COMMERCIAL

Pour la répression de moisissure grise des neiges des gazon.

PRINCIPE ACTIF :

Benzovindiflupyr..... 100 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



POISON

DANGER : CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION : **32711**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **0,5 L - Vrac**

Syngenta Canada inc.

140, Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Label

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote particulier connu. Administrer un traitement symptomatique. Contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX. Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart de la nourriture pour les humains et les animaux.

CORROSIF pour les yeux. **ÉVITER** tout contact avec les yeux. Provoque des lésions oculaires irréversibles. Fortement irritant pour la peau. **ÉVITER** tout contact avec la peau. Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Nocif si inhalé. Éviter d'inhaler/respirer le brouillard.

NE PAS pénétrer ni permettre l'accès des zones gazonnées avant que le fongicide INSTRATA®

II B ne soient sèches.

Ne pas utiliser dans les zones résidentielles. Les zones résidentielles sont définies comme étant des sites où des personnes, y compris des enfants, peuvent être exposés pendant ou après la pulvérisation. Ces zones comprennent des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu, des terrains de sport, des bâtiments publics et tout autre site où les personnes du public, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Porter une combinaison ou une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et lunettes de protection pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Il n'est pas nécessaire de porter des lunettes de protection et des gants résistant aux produits chimiques pendant l'application.

Enlever immédiatement tout vêtement/EPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'EPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'EPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'EPI séparément des vêtements de la maison.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes non-terrestres. Respecter les zones tampons précisées dans la section MODE D'EMPLOI.

Le benzovindiflupyr est persistant et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de tout produit contenant du benzovindiflupyr dans les sites traités avec cette substance au cours de la saison précédente.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

Le risque de contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduit par l'inclusion d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart des aliments de consommation humaine et animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

GROUPE	7	FONGICIDE
--------	----------	-----------

Fongicide INSTRATA® II B
Une marque du fongicide SOLATENOL®

FONGICIDE

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

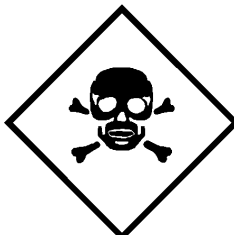
USAGE COMMERCIAL

Pour la répression de moisissure grise des neiges des gazon.

PRINCIP ACTIF :

Benzovindiflupyr..... 100 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



POISON

DANGER : CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION : **32711**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140, Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote particulier connu. Administrer un traitement symptomatique. Contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX. Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart de la nourriture pour les humains et les animaux.

CORROSIF pour les yeux. **ÉVITER** tout contact avec les yeux. Provoque des lésions oculaires irréversibles. Fortement irritant pour la peau. **ÉVITER** tout contact avec la peau. Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Nocif si inhalé. Éviter d'inhaler/respirer le brouillard.

NE PAS pénétrer ni permettre l'accès des zones gazonnées avant que le fongicide INSTRATA

II® B ne soient sèches.

Ne pas utiliser dans les zones résidentielles. Les zones résidentielles sont définies comme étant des sites où des personnes, y compris des enfants, peuvent être exposés pendant ou après la pulvérisation. Ces zones comprennent des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu, des terrains de sport, des bâtiments publics et tout autre site où les personnes du public, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Porter une combinaison ou une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et lunettes de protection pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Il n'est pas nécessaire de porter des lunettes de protection et des gants résistant aux produits chimiques pendant l'application.

Enlever immédiatement tout vêtement/EPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'EPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'EPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'EPI séparément des vêtements de la maison.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes non-terrestres. Respecter les zones tampons précisées dans la section MODE D'EMPLOI.

Le benzovindiflupyr est persistant et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de tout produit contenant du benzovindiflupyr dans les sites traités avec cette substance au cours de la saison précédente.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

Le risque de contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduit par l'inclusion d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart des aliments de consommation humaine et animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

3. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
4. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

INSTRATA II B est un fongicide à large spectre avec des propriétés préventives. Le fongicide INSTRATA II B assure la répression de moisissure grise des neiges des gazons.

MODE D'EMPLOI

Utiliser le fongicide INSTRATA II B dans le cadre d'un programme de prévention contre les maladies.

NE PAS appliquer le fongicide INSTRATA II B avec du matériel d'irrigation.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres ou des champignonnières d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

NE PAS appliquer plus que 30 mL de produit/100 m²/année (3 L de produit/ha/année) sur du gazon.

Application avec pulvérisateur de grande culture : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure à la taille moyenne de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm au moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

ZONES TAMPONS

Les méthodes ou équipements de pulvérisation suivants **NE** nécessitent **PAS** de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres vulnérables (par ex. les prairies, les forêts, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (par ex. les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requise pour protéger les :				
		habitats d'eau douce d'une profondeur :		habitats estuariens/marins d'une profondeur :		habitats terrestres
		inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	
Pulvérisateur de grandes cultures	Gazon	15	2	1	1	1

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

La zone tampon de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

Pour préparer la solution à pulvériser, mettre la moitié de la quantité d'eau (eau propre) requise dans le réservoir du pulvérisateur et commencer l'agitation. Verser la quantité requise de fongicide INSTRATA II B dans le réservoir et attendre que la dispersion soit complète. Mettre le reste de la quantité d'eau requise pour obtenir la concentration de pulvérisation appropriée. Maintenir l'agitation tout au long de la pulvérisation. Ne pas laisser le mélange dans le réservoir du pulvérisateur durant la nuit ou pendant des périodes prolongées. Ne préparer que la quantité de solution requise pour une utilisation immédiate. Les pulvérisateurs doivent être étalonnés avant l'application et soigneusement nettoyés immédiatement après l'application. Ne pas utiliser de produits à base de silicone avec fongicide INSTRATA II B en raison d'une possible phytotoxicité.

Si un mélange en cuve est souhaité, observer les directives, les précautions et les limites sur les étiquettes des produits d'association.

Afin de déterminer la compatibilité physique de fongicide INSTRATA II B avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Parfois, le mélange de deux produits antiparasitaires ou d'un produit antiparasitaire avec un engrais peut avoir certains effets biologiques, notamment une réduction de l'efficacité du traitement antiparasitaire ou des dommages accrus à la culture. L'utilisateur doit communiquer avec Syngenta Canada inc. pour obtenir plus d'informations avant de mélanger tout produit antiparasitaire ou engrais qui n'est pas explicitement recommandé dans le présent document. L'utilisateur assume les risques de pertes découlant de l'utilisation de mélanges qui n'apparaissent pas sur la présente étiquette ou qui ne sont pas explicitement recommandés par Syngenta Canada inc.

MODE D'EMPLOI

Les instructions d'utilisation suivantes assureront la suppression des maladies nommées.

GAZON	
MALADIES	Moisissure rose des neiges (<i>Microdochium nivale</i>) Moisissure grise des neiges (<i>Typhula incarnata</i> , <i>T. ishikariensis</i>)
DOSE DE PRODUIT	7,5 mL/100 m ² ou 0,75 L/ha
NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS DE PRODUIT PAR ANNÉE	1
DIRECTIVES D'APPLICATION	Pour une suppression optimale des maladies, utiliser un mélange en cuve du fongicide INSTRATA II B et du fongicide INSTRATA II A. En cas de forte infestation de moisissure des neiges (rose et/ou grise), utiliser également BANNER MAXX® ou HERITAGE MAXX^{MD} dans le mélange en cuve. Effectuer une application tard en automne, avant l'arrivée de la neige. NE PAS appliquer sur la neige ou lorsque la température est inférieure à 0 °C. Pour une suppression optimale, utiliser dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies. Appliquer dans une quantité suffisante d'eau pour assurer une bonne couverture. De 2 à 8 litres d'eau par 100 m² sont recommandés. Utiliser des buses AI, XR ou XC de Syngenta. Appliquez après la tonte; ne pas tondre après l'application.

Recommandations sur la gestion de la résistance

Gestion de la résistance, fongicide INSTRATA II B, fongicide du groupe 7 (classe des inhibiteurs de la succinate déshydrogénase [SDHI]). Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au benzovindiflupyr et à d'autres fongicides du groupe 7. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le benzovindiflupyr ou d'autres fongicides du groupe 7 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes pathogènes.

Ne pas effectuer plus de 2 traitements consécutifs, sauf indication contraire dans la section portant sur la culture.

NE PAS appliquer à des doses inférieures à celles recommandées sur l'étiquette.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides d'un groupe différent et qui sont efficaces contre le pathogène cible si cet emploi est permis.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et d'assolement, tenant compte de la résistance des végétaux hôtes, de l'impact des conditions environnementales sur le développement des maladies, des seuils économiques de traitement et faisant place à des pratiques de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.

Dans la mesure du possible, utiliser des modèles de prévision des maladies pour appliquer les fongicides au bon moment.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, **NE PAS** augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent et pour lequel le pathogène n'a pas développé de résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse www.syngenta.ca.

BANNER MAXX[®], INSTRATA[®] et SOLATENOL[®] sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.
HERITAGE MAXX^{MD} est une marque de commerce de A.E. MacKenzie Co. Inc. accordée sous licence à une compagnie du groupe Syngenta.